

## **CREER DES PASSERELLES ENTRE L'UNIVERSITE ET L'EMPLOI TERRITORIAL**

André Rossinot, président du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), maire de Nancy et Henri Bégorre, délégué régional du CNFPT pour la Lorraine, maire de Maxéville signent le **29 janvier 2008 une convention cadre** de partenariat avec les établissements de Nancy-Université. Les présidents des universités Henri Poincaré, de Nancy 2, de l'Institut national polytechnique de Lorraine et l'établissement public de coopération scientifique de Nancy-Université engagent, avec le CNFPT, une coopération pour les trois années à venir.

### **Construire des formations adaptées à l'emploi territorial**

Ensemble, les partenaires issus du monde territorial et du monde de la formation, contribueront à améliorer et promouvoir l'information sur les métiers territoriaux. En faisant connaître la diversité et la richesse des 250 métiers exercés dans les collectivités territoriales, une meilleure adéquation pourra être créée entre les formations des écoles et des universités (parcours, options, stages) et les connaissances et les compétences requises par les postes dans les collectivités territoriales.

Les nouveaux parcours créés par les universités seraient ainsi mieux adaptés aux débouchés professionnels. Le rapprochement des formations des écoles et des universités avec les dispositifs de formation du CNFPT va dans le même sens.

Aux côtés des échanges de travail, de la promotion de l'emploi territorial, **la formation** constitue le champ d'action prioritaire de cet accord. Favoriser la construction de nouveaux cursus et d'itinéraires de formation, co-produire des modules de formation et reconnaître et valider mutuellement les formations offertes sont autant de voies d'action ouvertes par cette convention.

### **Promouvoir l'emploi territorial**

**Echanges et rencontres de travail**, organisés de façon régulière, seront autant de lieux pour développer la connaissance réciproque des activités des partenaires (parcours de formation et diplômes des écoles, évolution des métiers territoriaux, recrutement et dispositifs du CNFPT).

**La promotion de l'emploi territorial** sera au cœur des préoccupations communes : forums, journées d'information, interventions dans les cursus des étudiants permettront de mieux faire connaître les métiers, les formations et les modalités de recrutement dans la fonction publique territoriale.

Aux côtés des formes plus traditionnelles de dispositifs de formation (cursus, itinéraires), les partenaires s'engagent également à développer les **formations en alternance**.

**La co-production et la co-organisation** des actions de formation et d'information sont recommandées dans tous les domaines : forums, journées d'actualité et d'études, colloque, études et travaux de recherche.

### **Un partenariat appelé à s'élargir**

Un **comité de pilotage** veillera à la mise en œuvre de cet accord et procèdera à l'évaluation des actions engagées.

Il est également à souligner que pour la mise en œuvre des actions, sur l'ensemble de la Lorraine, l'association et la participation **d'autres structures du CNFPT** sont prévues, notamment celles de la délégation régionale Alsace-Moselle du CNFPT et l'Ecole nationale d'application (Enact) de Nancy.